

# **Avis sur les activités de transport, la circulation et les accès autour des terrains du CN à Pointe-Saint-Charles**

**déposé par Action-Gardien,  
la Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles  
lors du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest du 1er avril 2008  
et entériné lors d'une assemblée publique citoyenne le 19 mars 2008**

## **1. Contexte de notre intervention**

Les ateliers du CN de Pointe-Saint-Charles sont vacants depuis la fermeture d'Alstom en 2003. Il ne s'y déroule pour le moment aucune activité industrielle permanente si ce n'est la location ponctuelle pour des tournages de cinéma, le dépôt de neiges usées, de terre et de papiers recyclés. Selon les informations transmises par le service d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest, il n'y a pas encore eu de projet de développement déposé officiellement. Cependant, au-delà de ces activités, on sait que le propriétaire cherche à louer les ateliers et qu'il est en pourparlers avec un promoteur pour un développement résidentiel dans le prolongement des rues existantes, au sud des ateliers.

Ces activités industrielles, mal connues et peu encadrées par les pouvoirs publics, sont déjà problématiques et génèrent un type de circulation (camions et poids lourds) incompatible avec les petites rues résidentielle du sud-est du quartier. Des camions entrent et sortent des terrains du CN jour et nuit. Ils empruntent les petites rues résidentielles Sainte-Madeleine et Congrégation, parfois la rue Bourgeoys et occasionnent des nuisances importantes pour les résidents de cette partie de la Pointe.

Dans l'attente d'une proposition ferme et officielle d'aménagement et de développement de la part du propriétaire, l'arrondissement Sud-Ouest est engagé dans une démarche d'aménagement du site selon un plan d'ensemble tel que stipulé dans le plan d'urbanisme. Les procédures réglementaires et l'échéancier d'adoption du projet et de modification du zonage par l'arrondissement ne sont pas clairs.

Cependant, des décisions pourraient tout de même être prises à court terme pour l'accès des camions aux terrains du CN. Le propriétaire a entrepris des démarches auprès de l'arrondissement pour faire passer ses camions sur le site via les rues Wellington et Sébastopol, ce qui nécessiterait le sacrifice et la disparition du parc de la Congrégation.

Le quartier connaît pourtant de nombreux problèmes de circulation depuis des années. Le problème de camionnage doit se régler à court terme, mais dans une perspective globale et à long terme. L'arrondissement doit prendre des mesures en faveur des citoyens dans le respect du milieu de vie.

## **Avis sur les activités de transport, la circulation et les accès autour des terrains du CN à Pointe-Saint-Charles**

### **1.1. Le transport et la circulation, une problématique déjà existante dans le secteur sud du quartier**

Le secteur sud du quartier connaît déjà des problèmes liés à la circulation et au transport. La desserte en transport en commun est faible, tout comme la fréquence des autobus. La densité de la circulation automobile est inadaptée au gabarit des rues. Aux heures de pointe, la congestion liée au pont Victoria déborde dans le quartier et en paralyse les entrées et sorties par les rues Wellington, Bridge et Des Seigneurs. Les nuisances inhérentes au camionnage sont nombreuses. Au-delà de la circulation des poids lourds sur la rue Wellington, certaines entreprises sont nocives en poussières, bruits et pollution (par exemple, Transports Raymond).

Le développement résidentiel et industriel sur les terrains du CN va grandement intensifier ces problèmes, que ce soit à moyen ou à long terme. Par exemple, la réalisation du projet résidentiel Les Jardins Bourgeois va impliquer un chantier de construction et du camionnage intensif durant les mois que dureront les travaux ainsi qu'un plus grand nombre de véhicules qui se déplaceront dans le secteur une fois le projet terminé et habité.

Le projet Les Jardins Bourgeois, tout comme le Projet Nordelec, illustre l'absence de prise en compte par l'arrondissement de tous ces problèmes de circulation et l'absence de mesures concrètes pour améliorer les transports collectifs et actifs.

Au lieu de profiter de ces projets pour régler les problèmes de circulation, le développement se fait à la pièce et les projets contribuent à aggraver la situation. Or, on ne peut penser le développement du CN et du Sud de la Pointe, que ce soit résidentiel ou industriel, sans poser globalement la question du transport, de la circulation automobile et des accès au site. Quel quartier veut-on pour demain ? Plus on densifie, plus on développe de projets, plus le problème va s'accroître si des mesures ne sont pas prises concrètement pour améliorer le transport en commun, diminuer la place du camionnage et de l'automobile, instaurer des mesures d'apaisement de la circulation, etc.

### **1.2. Circulation et activités sur le CN**

Déjà du temps du CN et jusqu'à la fermeture d'Alstom en 2003, les entrées et sorties des travailleurs en voiture avaient causé des problèmes de circulation, de vitesse et de bruit. En 1973, des citoyens de la Pointe avaient fait plusieurs actions-choc afin de convaincre les employés du CN de rouler plus lentement et plus prudemment et de se stationner uniquement dans les stationnements du CN et non pas dans les petites rues résidentielles.

Aujourd'hui, les activités reprennent et vont aller en s'amplifiant compte tenu des projets annoncés et à venir. Et la majorité des marchandises est désormais acheminée par camion, et non plus par trains.

## **Avis sur les activités de transport, la circulation et les accès autour des terrains du CN à Pointe-Saint-Charles**

### **2. Des nuisances pour les citoyens et pour le quartier**

Les habitants du secteur résidentiel doivent composer avec des impacts négatifs pour leur santé et leur qualité de vie. Cette situation déborde des alentours immédiats du CN ; la circulation se déverse dans les rues voisines.

Les nuisances sont diverses et pour certaines, de jour comme de nuit :

- les vibrations ;
- le bruit des moteurs ;
- le rebondissement de la charge sur la chaussée ;
- la détérioration de la chaussée par les véhicules lourds, ce qui rend tous les véhicules plus bruyants ;
- les particules et poussières en suspension ;
- la vitesse qui menace la sécurité des piétons, surtout les personnes âgées et les enfants.

Malgré de nombreuses plaintes, il n'y a pas de prise en charge par l'arrondissement des ces problèmes causé aux citoyens, à leur qualité de vie et à leur santé. Il n'y a pas plus de considération de l'impact de ce type de transport sur les infrastructures municipales et la chaussée ni de ses répercussions sur la circulation dans le secteur. L'arrondissement justifie cette situation par le fait que le propriétaire des lieux est de « plein droit ». Cette notion de « plein droit » est questionnable du point de vue de l'intérêt collectif.

### **3. Demande du propriétaire de faire passer les camions par le parc de la Congrégation**

La proposition du propriétaire sans vision globale du quartier nous apparaît inacceptable pour le quartier.

En mars 2007, l' OPA-Quartier déposait à l'arrondissement un mémoire sur l'ensemble des parcs de Pointe-Saint-Charles. Le premier constat est l'insuffisance critique de parcs et espaces verts, que ce soit en nombre ou en surface. Le ratio par habitant est près de 3 fois inférieur aux normes urbanistiques. Pointe-Saint-Charles est un secteur entouré d'infrastructures de transport polluantes. Chaque espace vert et chaque arbre jouent un rôle fondamental dans la qualité de vie.

De plus, l'augmentation de la vocation camionnage sur Wellington n'est pas acceptable. Le secteur, majoritairement résidentiel, est déjà saturé en termes de passages de camions.

Enfin, la proposition du propriétaire revient à déplacer le problème des camions et les nuisances vers les résidents de la rue Sébastopol.

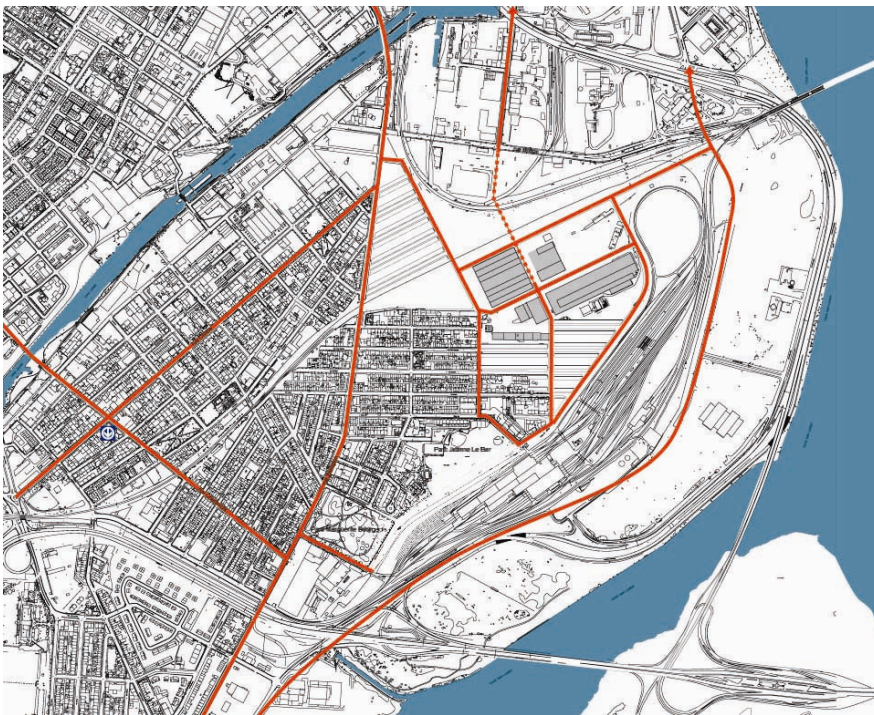
## Avis sur les activités de transport, la circulation et les accès autour des terrains du CN à Pointe-Saint-Charles

### 4. L'alternative existe

Lors de l'Opération populaire d'aménagement sur les terrains du CN, en mai 2007, des citoyens ont formulé des propositions pour le re-développement des terrains du CN. Elles concrétisent une vision à long terme qui tient compte d'une mixité de fonctions, incluant l'industriel et le résidentiel et en cohésion avec le quartier existant. Le développement du CN devra être conçu comme un tout, selon un plan d'ensemble.

Le transport fait partie intégrante du développement du CN. Cet aspect ne doit pas être traité séparément. Les solutions ne doivent pas se faire à la pièce ni hypothéquer l'avenir même si bien sûr, il faut régler certains problèmes à court terme. Ainsi, on doit concevoir le développement du site du CN en réfléchissant à de nouveaux accès qui ne passent pas par les zones résidentielles.

Voici la synthèse des propositions issues de l'OPA sur les terrains du CN en ce qui concerne la circulation :



Croquis et argumentation :  
Pierre Brisset et  
Mark Poddubiuk,  
architectes,  
Jean Décarie,  
urbaniste et  
Philippe Côté.

- prolongement de la rue Mill est, en créant un lien entre le Vieux-Port, les terrains du CN et une éventuelle gare ;
- prolongement de la rue Le Ber vers le nord, ce qui crée un accès privilégié vers la rue Centre ;
- création d'un boulevard urbain sur la rue Marc-Cantin, contournant le quartier et le reliant à Verdun et à la Cité du Havre.

## **Avis sur les activités de transport, la circulation et les accès autour des terrains du CN à Pointe-Saint-Charles**

### **En ce qui concerne les accès aux terrains du CN, une proposition alternative ressort :**

Il s'agit, afin de libérer les quartiers résidentiels de tout camionnage, de faire un accès via la rue Marc-Cantin. Cette solution, bien qu'à court terme, tient compte des besoins à long terme mais sans impacts négatifs à aucun moment sur les milieux de vie résidentiels. De plus, la situation actuelle, pour les résidants du secteur du CN, serait réglée.

Les passages à niveau existent déjà, comme l'illustrent les cartes aériennes ci-contre. Ils sont praticables et doivent être utilisés dès maintenant pour les activités industrielles, les éventuels locataires des ateliers et pour les travaux de construction à venir. Il s'agirait de mettre des guérites. On parle d'un passage industriel, de type voie de chantier, et non pas d'une route générale. Cette proposition est réalisable à court terme, avec un minimum d'aménagements.

### **5. Demandes à l'arrondissement**

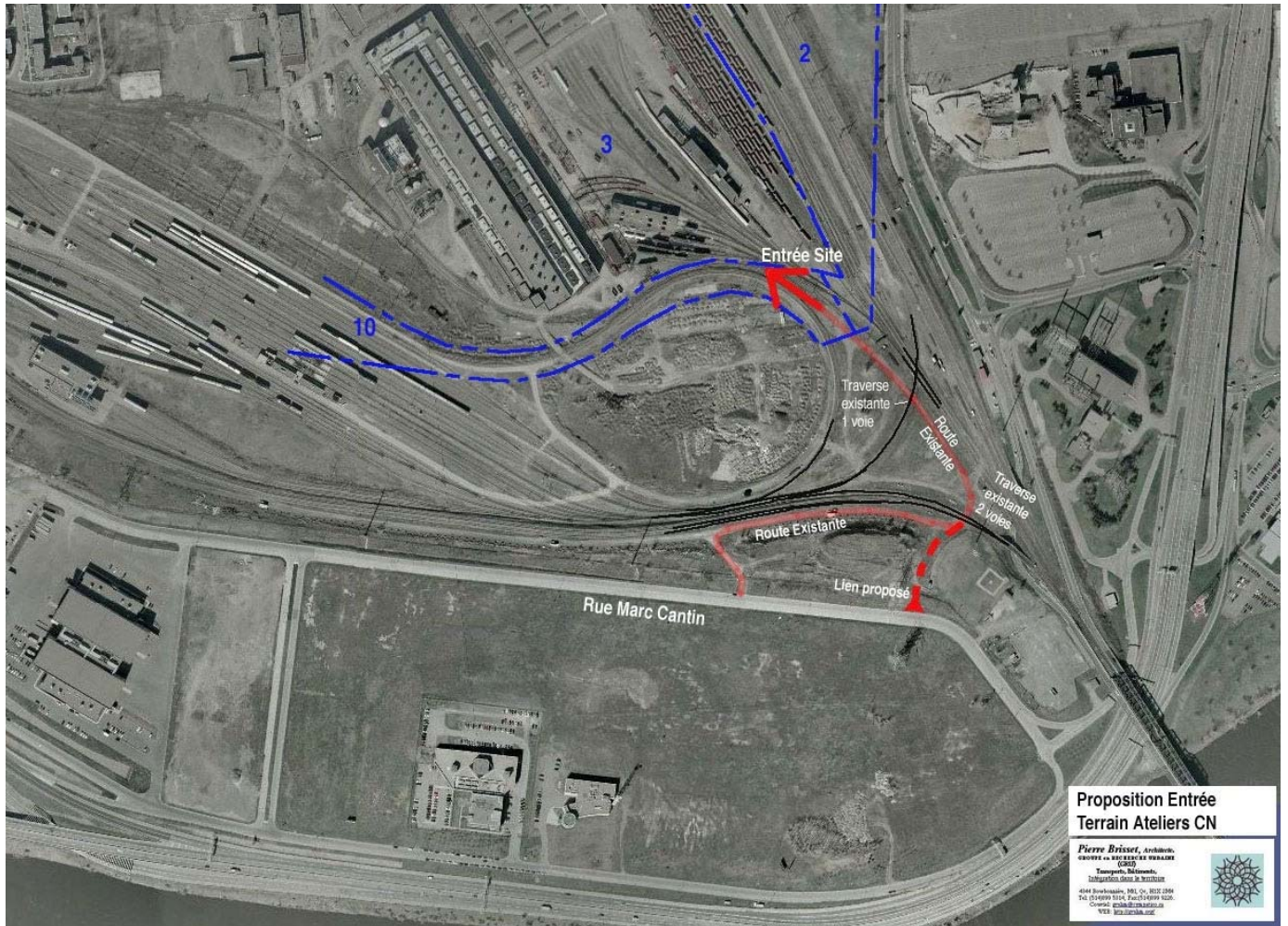
Attendu que :

- Les solutions pour les accès au site des terrains du CN doivent se faire selon une vision d'ensemble et non pas en hypothéquant l'avenir ;
- La situation provoquée par le problème de camionnage n'est pas vivable pour les citoyens du secteur résidentiel adjacent au site du CN ;
- L'arrondissement a exprimé sa volonté de concerter et respecter les citoyens et le milieu ;

Action-Gardien, la Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles fait les demandes suivantes :

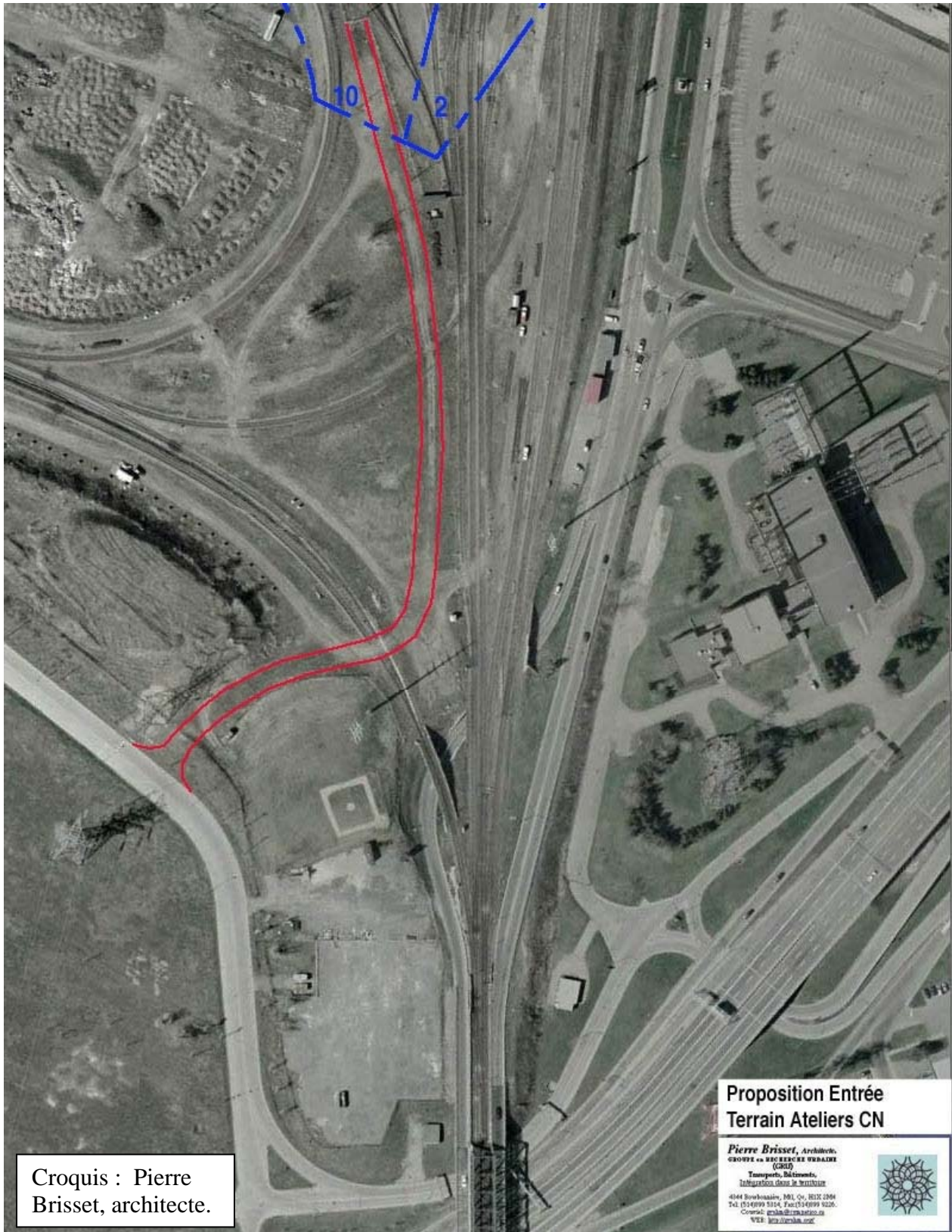
- Que le parc de la Congrégation soit complètement et définitivement préservé.
- Que l'arrondissement prenne une position claire sur la question des accès au site du CN et vienne la communiquer aux citoyens du quartier lors d'une assemblée publique.
- Que l'arrondissement prenne les moyens nécessaires pour que les camions passent par l'accès via Marc-Cantin au plus vite.
- Que l'arrondissement n'accorde aucune modification au zonage (catégories, fonctions, occupation du sol, etc.) tant et aussi longtemps que les accès existants vers la rue Marc-Cantin ne seront pas systématiquement utilisés.
- Que l'arrondissement se dote d'un plan de transport local, intégré et global pour l'ensemble du quartier et du Sud-Ouest.
- Que l'arrondissement prenne dès maintenant des mesures concrètes pour que la densification et la reprise des activités dans le site du CN ne soient pas synonymes de dégradation des conditions et de la qualité de vie des citoyens de Pointe-Saint-Charles :
  - Des mesures d'apaisement de la circulation pour tout le quartier.
  - L'amélioration du transport en commun dans tout le quartier et particulièrement dans le secteur sud.

# Avis sur les activités de transport, la circulation et les accès autour des terrains du CN à Pointe-Saint-Charles



Croquis : Pierre  
Brisset, architecte.

# Avis sur les activités de transport, la circulation et les accès autour des terrains du CN à Pointe-Saint-Charles



Croquis : Pierre  
Brisset, architecte.

**Proposition Entrée  
Terrain Ateliers CN**

**Pierre Brisset, Architecte**  
GROUPE DE RECHERCHE URBAIN  
(GRUR)  
Transport, Bâtiments,  
Intégration dans le territoire

4044 Boulevard, 101, St. Rémi, QC  
Tel: (514) 499-3154, Fax: (514) 499-8220  
Courriel: pierre@pbrisset.com  
WEB: www.pbrisset.com



## Avis sur les activités de transport, la circulation et les accès autour des terrains du CN à Pointe-Saint-Charles



### Contact :

Action-Gardien

Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles

514-509-0795

[info@actiongardien.org](mailto:info@actiongardien.org)

### Référence :

*Pointe-Saint-Charles : un quartier à prolonger sur les terrains du CN - un projet d'ensemble,*  
Document réalisé par l'ŒUF pour Action-Gardien, 2007, 13 pages.